



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine à 10:00 h, ce jeudi le deuxième jour du mois d'avril deux mille vingt-six, à laquelle sont présents Messieurs,

- Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac
- Christian Ouellette, Maire – Ville de Delson
- Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie
- Sylvain Bouchard, Maire - Ville de Sainte-Catherine

formant le Conseil sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, Maire de la Ville de Saint-Constant.

26-04-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté, mais en retirant le point #8:

- 1.- Approbation de l'ordre du jour.
- 2.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 mars 2026
- 3.- Approbation des comptes à payer
- 4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 25 mars 2026.
- 5.- Dépôt du rapport financier 2025.
- 6.- Mandat INRP et l'IQEA
- 7.- Mandat pour la mise à jour de TAREP
- 8.- Proposition de règlement hors cour à la suite d'une médiation – Déric.
- 9- Présentation du rapport d'Aquatech de décembre 2025.
- 10- Varia
- 11- Question du public
- 12- Levée de l'assemblée.

26-04-23

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 5 MARS 2026.

Après délibération, il est proposé par M. Chrisitan Ouellette, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2026.

26-04-24

APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 552,979,63\$ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 12,185.76\$ pour un montant total de 565,165.39\$.



No de résolution
ou annotation

26-04-25

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 25 mars 2026, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

26-04-26

RÉCEPTION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA RÉGIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025.

Le Secrétaire-trésorier soumet au Conseil les lettres de l'auditeur comptable concernant la mission d'audit, la planification et la constatation. Le Secrétaire-trésorier présente pour dépôt le rapport financier de la Régie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 ainsi que le rapport du Vérificateur préparé et commenté par la firme d'expert comptable MPA, inc. , conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes.

Le Conseil d'administration ayant pris connaissance de l'exposé du rapport financier 2025, ainsi que les lettres et le rapport du vérificateur à cet effet.

Le Conseil approuve le rapport financier 2025 et demande que lesdits rapports soient déposés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi que parmi les archives de la Régie.

26-04-27

MANDAT A LA FIRME ATKINSRÉALIS CONCERNANT L'ÉVALUATION DES COMPOSANTES DE L'INRP DEMANDÉE PAR ENVIRONNEMENT CANADA ET DE L'IQEA DU QUÉBEC.

Considérant les modalités applicables à la déclaration de l'INRP 2025 et l'ampleur de la tâche, particulièrement pour l'évaluation et la révision du volet des rejets atmosphériques.

Considérant qu'il faut également remplir la déclaration de l'inventaire québécois d'émission atmosphérique (IQEA).

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme AtkinsRéalisis afin de compléter les composantes demandées selon les directives d'Environnement Canada à partir du guide de l'Inventaire National des Rejets de Polluants 2024 et la déclaration provincial de l'IQEA et ce pour un montant de \$ 9,600 plus taxes, et si requis un volet pour une quantification des nouvelles données sur les GES de 1,900.00\$ plus taxes le tout selon l'offre de services datée du 26 mars 2026.

26-04-28

MANDAT A LA FIRME SNC-LAVALIN CONCERNANT LA MISE A JOUR DES ÉLÉMENTS DE TAREP.

CONSIDÉRANT que la méthode TAREP concerne la répartition des dépenses d'exploitation entre les villes et les usagers;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer une mise à jour complète de la méthode TAREP compte tenu de l'augmentation de la population et autres éléments à considérer tel qu'une partie des nouvelles immobilisations et ce tel que spécifiés par la nouvelle entente intermunicipale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

Après délibération, il est proposé par M. Sylvain Bouchard, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie recommande que la mise à jour complète de la méthode TAREP soit effectuée selon les critères évalués par le comité technique de la Régie,

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme SNC-LAVALIN pour un montant maximal de 29,785 \$, plus taxes afin de compléter la mise à jour de la méthode TAREP, le tout selon l'offre de service datée du 25 mars 2026.

QUE le Conseil demande la collaboration du service des finances et du service technique de chacune des villes afin de compléter la mise à jour.

26-04-29 PROPOSITION DE REGLEMENT HORS COURS SUITE A UNE
MÉDIATION – DOSSIER DERIC CONSTRUCTION.

Cet item a été retiré.

26-04-30 RAPPORT D'EXPLOITATION DE DECEMBRE 2025.

Le Directeur général dépose le rapport d'exploitation décembre 2025 et le Conseil d'administration en prend connaissance

26-04-31 QUESTION DU PUBLIC.

Présence de M. Favreau, point 8 retiré, aucune question.

26-04-32 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement :

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Jean-Claude Boyer, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier